NATIONS UNIES



Conseil économique et social

Distr. LIMITÉE

E/CN.15/1998/L.1/Add.13

30 avril 1998

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION POUR LA PRÉVENTION DU CRIME ET LA JUSTICE PÉNALE Septième session Vienne, 21-30 avril 1998 Point 11 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX DE SA SEPTIÈME SESSION

Chapitre premier

C. Projets de décisions soumis au Conseil économique et social en vue de leur adoption

1. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale recommande également au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

PROJET DE DÉCISION

Nomination de membres du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Le Conseil économique et social décide de faire sienne la nomination par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa septième session de Setsuo Miyazawa (Japon) et Alejandro Reyes Posada (Colombie) au Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.